

Établissez un Plan pour Aller Voter !

Inscrivez-vous pour voter. Vérifiez votre situation électorale et inscrivez-vous pour voter en allant sur le site suivant www.nass.org/can-i-vote. Dans le Michigan, vous pouvez vous inscrire en ligne pour voter jusqu'au 21 octobre. Vous pouvez vous inscrire en personne à tout moment jusqu'au jour de l'élection le 5 novembre, mais il est préférable de vous inscrire dès que possible.

Décidez de la manière dont vous voulez voter. Vous pouvez voter par correspondance, en personne pendant les neuf jours de vote anticipé commençant le 26 octobre ou en personne le jour de l'élection (le 5 novembre).

1.) Si vous votez par correspondance:

- a. **Demandez votre bulletin de vote.** Il y a plusieurs façons de demander un bulletin de vote par correspondance. Les électeurs inscrits peuvent demander un bulletin de vote par correspondance en ligne, avant le 1 novembre en allant sur le site du centre d'information des électeurs du Michigan michigan.gov/vote. Les électeurs inscrits dans le Michigan peuvent maintenant faire une demande de vote par correspondance sur ce site, leur permettant d'utiliser la technologie disponible afin de pouvoir voter indépendamment. Vous pouvez également demander un bulletin de vote à votre secrétaire-greffier de la commune ou municipal avant le jour de l'élection.
- b. **Retournez votre bulletin de vote en avance.** Les bulletins de vote peuvent être renvoyés par la poste ou apportés directement au bureau de votre greffier. Les électeurs sont encouragés à renvoyer leurs bulletins de vote par correspondance le plus tôt possible. Les bulletins de vote du Michigan renvoyés par la poste ou rapportés à votre secrétaire-greffier de la commune ou municipal doivent être reçus à 20h00 au plus tard le jour de l'élection. Il n'est pas recommandé de retourner un bulletin de vote par correspondance dans les 14 jours avant une élection afin d'éviter d'éventuels retards d'envoi.

2.) Si vous allez voter en personne :

- a. **Sachez où vous allez voter.** Trouvez votre bureau de vote en allant sur michigan.gov/vote.
- b. **Décidez du moment où vous irez voter.** Les bureaux de vote sont ouverts de 7h00 à 20h00, heure locale le jour de l'élection. Vous avez le droit de voter si vous êtes dans la file d'attente avant 20 h. Vous avez également la possibilité de voter par anticipation, ce qui doit être proposé du 26 octobre au 3 novembre pendant au moins huit heures par jour, mais certaines communautés proposeront le vote anticipé pendant des jours et des heures supplémentaires.
- c. **Sachez à quoi vous attendre aux urnes.** Retrouvez tous les détails sur le site michigan.gov/vote.
- d. **Consultez votre bulletin de vote à l'avance** en tirant parti des ressources non-partisanes en ligne en allant par exemple sur le site www.ballotready.org.